



Genève, le 8 septembre 2015

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Projet de budget 2016 du canton de Genève :

Le retournement conjoncturel engendre un déficit et impose de nouvelles mesures fortes

Le projet de budget 2016 du Conseil d'Etat affiche un déficit de 70 millions de francs. Ce budget subit l'influence négative de la forte dégradation conjoncturelle survenue durant l'année 2015. Les prévisions de recettes fiscales sont en baisse par rapport au budget précédent, tandis que certaines dépenses obligatoires augmentent.

Si les plans de mesures récurrents portant sur des économies et de nouveaux revenus permettent, certes, de contenir la croissance globale des charges et d'atténuer la baisse des recettes, le Conseil d'Etat constate qu'ils ne suffisent plus à assurer l'équilibre financier et à maîtriser la dette. Pour atteindre ces objectifs et faire face aux besoins à venir, il est désormais nécessaire de prendre des mesures structurelles. Le Conseil d'Etat se fixe pour objectif de diminuer de 5% les coûts de personnel au cours des trois prochains exercices.

Le projet de budget 2016 en bref	B2015	PB2016	Ecart	en %
Charges de fonctionnement	7'819.4	7'889.6	70.2	0.9%
Revenus de fonctionnement	7'833.2	7'819.9	-13.3	-0.2%
Résultat net	13.8	-69.7		

« Trou d'air » en 2015

Le cadre du projet de budget 2016 (PB 2016) est fortement marqué par le retournement de tendance survenu en 2015, en lien direct avec l'abandon du taux plancher du franc par rapport à l'euro. Il y a un an, en présentant son projet de budget 2015, le Conseil d'Etat se fondait sur des prévisions conjoncturelles laissant augurer une augmentation de 2,5% du PIB cantonal genevois et de 2,2% du PIB suisse. Or, il s'avère aujourd'hui que l'économie de notre pays frôle la récession.

Sur la base des dernières informations disponibles, le Conseil d'Etat a révisé, le 25 août dernier, ses prévisions pour les comptes 2015 : au lieu du léger excédent prévu dans le budget, il envisage aujourd'hui un déficit qui pourrait se chiffrer autour de 200 millions de francs. Le Conseil d'Etat a dès lors pris immédiatement une série de décisions visant à freiner les dépenses durant les quatre derniers mois de l'année.

La dégradation de la situation conjoncturelle en 2015 se répercute directement sur le contexte du budget 2016, ce d'autant que les prévisions ne permettent pas d'espérer une forte reprise à court terme. Tournée vers l'extérieur, l'économie genevoise subit un net coup de frein lié à la cherté du franc et à l'atonie de la conjoncture mondiale.

La maîtrise des charges ne suffit plus

Le Conseil d'Etat avait adopté dans le cadre du projet de budget 2015 un plan de mesures d'économies et de nouvelles recettes. Ces mesures améliorent le résultat à hauteur de 128 millions de francs environ, mais ne suffiront toutefois pas à éviter un probable déficit dans les comptes.

Ce plan de mesures 2015 se poursuit et devrait améliorer le résultat 2016 à hauteur de 43 millions. De nouvelles mesures sont introduites pour 2016, avec un effet positif sur le résultat estimé à 97 millions. Enfin, deux mesures complémentaires induisent une augmentation de 63 millions des

revenus 2016 (plafonnement de la déduction des primes pour l'assurance maladie et accident et de la déductibilité des frais de déplacement). D'autres mesures sont actuellement en cours d'évaluation, et permettront à l'avenir de générer des revenus supplémentaires et de diminuer les charges.

Ces efforts importants permettent de contenir l'augmentation globale des dépenses prévues au PB 2016 à +0,9%. Cette évolution est modérée en comparaison historique, et compte tenu de la croissance démographique et de l'augmentation de plus de 60 millions des dépenses obligatoires, notamment en matière d'aide sociale. Comme indiqué ci-dessus, le Conseil d'Etat constate néanmoins que les mesures prises et prévues ne suffisent plus à assurer l'équilibre des finances publiques.

Les recettes fiscales sont en baisse

Les prévisions font apparaître une baisse globale des impôts par rapport au budget précédent. Hors mesures du Conseil d'Etat, ce recul s'élève à -1,2% (-75 millions). En intégrant l'effet sur les revenus des deux mesures mentionnées ci-dessus, le recul est atténué (-0,2%, soit -12 millions).

Un tel recul des prévisions fiscales d'un budget à l'autre est peu fréquent. Il reflète la détérioration conjoncturelle intervenue courant 2015. Celle-ci touche en premier lieu l'impôt des personnes physiques. Hors mesures du Conseil d'Etat, celui-ci est en recul de -3,4% (-134 millions) par rapport au budget 2015. Avec l'effet des mesures, la diminution est réduite à -1,8% (-71 millions).

Du côté de l'impôt des personnes morales, le PB 2016 table sur une progression de +3,2% (+45 millions). Cette prévision se fonde sur les informations fournies à la veille de l'été par un panel d'entreprises du canton. Il est à noter que selon les informations de la précédente enquête, réalisée en janvier 2015, avant l'abandon du taux plancher, l'augmentation de l'impôt des personnes morales projetée pour 2016 aurait été d'environ +10%.

Investissements non autofinancés

Les dépenses d'investissements prévues au budget sont légèrement inférieures à celles du budget 2015 et se chiffrent à 771 millions de francs (-9 millions). Le Conseil d'Etat relève que ces dépenses sont constituées à hauteur de 92% de projets en cours de réalisation qui ne sauraient être interrompus, ce qui montre la faible marge de manœuvre dont disposent les autorités en la matière.

Sur la base de ce projet de budget, le Conseil d'Etat constate que l'autofinancement des investissements n'est assuré qu'à hauteur de 47%. Avec les hypothèses retenues à ce stade, la dette devrait dès lors progresser d'environ 350 millions en 2016. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat entend procéder à des arbitrages et à des priorisations, dans le cadre de son plan décennal des investissements.

Réduire de 5% les charges de personnel

A la lumière de ce qui précède, le Conseil d'Etat constate que les intérêts du canton, de son économie et de sa population, exigent une action forte pour rééquilibrer les finances publiques. Il se fixe pour objectif de réduire de 5% les charges de personnel au cours des trois années à venir. Soucieux de préserver les salaires et les retraites des employé-e-s de l'Etat, il prévoit d'atteindre cette cible par une combinaison entre les actions suivantes :

- Passage de 40 à 42 heures de l'horaire de travail hebdomadaire.
- Non-renouvellement de départs naturels.
- Simplification des procédures de fin de rapports de service.
- Encouragement du travail à temps partiel.

Dès demain, le Conseil d'Etat engagera des discussions avec les partenaires sociaux sur les modalités de mise en œuvre de cet objectif. En novembre, il saisira le Grand Conseil de projets de lois.

Les documents détaillés relatifs au PB 2016 peuvent être consultés sur www.ge.ch/finances

Pour tout complément d'information : M. Roland Godel, secrétaire général adjoint, DF, tél : 022 327 98 07.